

**Saisine de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, Demande
de l'accord du préfet,
dans le cadre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**



Avis requis :

☒ **CDNPS**

☐ **Accord du préfet**

Commune : ERQUY

Numéro de dossier : PA 22054 25 00003

Demandeur : DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR représentée par Monsieur COAIL Christian

Adresse e-mail du demandeur : contactdim@cotescdarmor.fr

Téléphone :

Date limite d'instruction de l'autorisation d'urbanisme : 14/04/2025

Zone du PLU(i) : **UP-1 / NP**

☐ *Projet situé en site inscrit, dans le périmètre d'un monument historique ou au sein d'un site patrimonial remarquable (SPR, ex-AVAP)*

☒ *Projet situé dans les espaces proches du rivage*

Motif de la saisine :

- Site classé :

☒ Projet soumis à permis de construire, permis de démolir ou permis d'aménager situé dans un site classé ou en instance de classement (article R425-17 du code de l'urbanisme)

- Loi littoral :

☐ Drogation prévue par l'article L121-10 du code de l'urbanisme pour les constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières ou aux cultures marines
accord du préfet nécessaire, après avis de la CDNPS et de la CDPENAF

☐ Projet situé au sein d'un secteur déjà urbanisé (SDU) identifié par le SCoT et délimité par le PLU(i) (article L121-8 du code de l'urbanisme)

☒ Aménagements légers en espace remarquable prévus par l'article R121-5 du code de l'urbanisme (article L121-24 du code de l'urbanisme)

☐ Extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage (article L121-13 du code de l'urbanisme)

☐ Ouvrages de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (article L121-5-1 ou article L121-12 du code de l'urbanisme)

- Changement de destination :

☐ Projet de changement de destination d'un bâtiment désigné par un PLU(i) et situé en zone N (article L151-11 du code de l'urbanisme)

- Autre motif de saisine :

☐ détail :

Informations complémentaires :